



Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Soigneur-se, session 2024, dans les académies de BORDEAUX et MONTPELLIER.

Le président de l'Université de Montpellier ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de BORDEAUX et MONTPELLIER, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Soigneur-se, au titre de l'année 2024, dans les académies de BORDEAUX et MONTPELLIER :

Madame FRANCES Nadine, directrice d'études 1ère classe, présidente, Institut national de la santé et de la recherche médicale Occitanie Méditerranée, Montpellier.

Madame BASTELICA Delphine, ingénieure d'études de classe normale, experte, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur VIGIER Samy, assistant ingénieur, expert, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame LALAJ Elona, contractuelle catégorie B, Université de Bordeaux, Talence.

Monsieur RAYNAUD Fabrice, maître de conférences de classe normale, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame CABRERA Marie-Paule, technicienne de recherche et de formation de classe normale, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur ORFEO Cédric, assistant ingénieur, suppléant, Centre National de la Recherche Scientifique délégation Occitanie Est, Montpellier.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 24/05/2024

Le Président de
l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ